L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI MATIN, 18 DECEMBRE 1880. 54me Année.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI 18 DECEMBRE.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, un lot de terre avec bâtisses et améliorations sis dans l'Ile et borné par les rues Espagne, Claiborne, Prosper et Derbigny.

Par Spear & Escoffier, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, propriétés de grande valeur et améliorées dans le Premier et le Second District, au coin des rues Prieur et St-Pierre; rue Ste-Anne, entre Miro et Tonti; rue Banks, entre Miro et Tonti; rue St-Philippe, entre Royale et Bourbon; propriétés admirablement situées dans le Troisième District, vis-à-vis le vieux dépôt du chemin de fer Pontchartrain, et près du débarcadère de Morgan's Texas Rail road, soit des rues Champs-Elysées et Victoire; rue Victoire, entre Champs-Elysées et Français; Champs-Elysées, entre Moreau et Victoire; rue St-Louis, entre Claiborne et Derbigny, une charmante résidence de famille, dans un des voisinages les plus agréables et les plus aristocratiques de la ville, No 284 de la rue Esplanade, entre celles Roman et Derbigny, en face et à proximité des résidences de MM. Baldwin, Carriere et autres; cottage confortable dans le Deuxième District; No 353 rue Ste-Anne, propriété améliorée dans le Troisième District, coin des rues Remparts et Clouet; rue Clouet, entre celles Remparts et Bourgogne; rue Remparts, entre celles Clouet et Louisa; propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District; No 151 Toulouse, entre Remparts et Bourgogne.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale. Vente pour effectuer un partage. Une maison en briques à étage, formant l'encoignure des rues St-Pierre et Tremé, jolie maison rue St-Louis, No 207, agréable résidence de famille No 260, rue Dumaine, avec un magnifique verandah; très jolie résidence de famille à deux étages, rue St-Louis, No 70, en parfait état; Magasin à trois étages dans le Passage de la Bourse, Nos 111 et 113, venant de subir de grandes améliorations, quatre terrains faisant face aux rues Champs Elysées, Marigny et Gentil; vente positive pour effectuer un partage.

Par Hoey & O'Connor, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, lot de terre sur l'Avenue St-Charles et résidence-cottage dans le 3me District.

Par B. Omorato, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale. Billet à recevoir propriété sur la rue du Port, entre celles Urquhart et Morales, à l'encan.

Par A. & L. Lévy, au No 299 rue Decatur, vêtements, chapeaux, casquettes, etc.

Par D. E. Murphy, aux Nos 108 et 110 rue des Magasins, 500 Bicy E. B. Capsules 1|10 —Ansail, sur la Levée, entre Gifrod et Julie, la crine.

Propriétés offertes en vente aujourd'hui par entremise de Jas. P. Gottsalk, encanteur, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, se trouvant :

Au No 70 rue St Louis, entre Royale et Bourbon.

No 207 rue St Louis, entre Tremé et Marais.

Nos 111 et 113 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St Louis.

La résidence No 260 rue Dumaine, entre les rues Robertson et Claiborne.

La maison en briques à étages formant encoignure des rues St Pierre et Tremé.

4 magnifiques terrains faisant face aux rues Champs Elysées, Marigny et Gentil.

Mais on double rue Orléans No 313, entre les rues Prieur et Johnson.

Le cottage rue St Jean entre les rues White et Dupré.

Eley E B Capsules 1|10 —Voyez l'annonce d'encan de D. E. Murphy.

Farine! Farine! Voyez l'annonce d'encan de D. E. Murphy.

LE BUDGET MUNICIPAL.

Nous avons publié hier le budget présenté par les nouveaux administrateurs de ville, mais en avertissant nos lecteurs que c'était un projet seulement sorti des paperasses de M. Glynn, et qui, pour avoir quelque valeur, doit rester annoncé pendant dix jours avant qu'il soit définitivement adopté comme règle pour l'année 1881. Nous aurons de l'indulgence pour l'administration actuelle qui toute novice dans les affaires de ville et pressée d'agir, aux termes de la loi, a trouvé qu'elle ne pouvait rien faire de mieux que de faire ce qui avait été fait avant elle. C'est ce qui arrive à peu près toujours dans ces sortes de remue-ménages officiels où des fonctionnaires inexpérimentés remplacent ceux qui commençaient à savoir quelque chose.

La charte est certainement fautive à cet égard. Il est ridicule de faire bacler des budgets ainsi à la hâte, quand il serait si facile de donner aux aldermen ou aux administrateurs un temps suffisamment long pour leur permettre d'étudier les matières et d'émettre une opinion éclairée, raisonnée et fondée en quelque point. Comment des hommes nouveaux peuvent-ils savoir au juste les économies possibles à réaliser sur tel chapitre de l'administration sans connaître par eux-mêmes ce qu'exige raisonnablement tel service ou ce dont il pourrait se passer? Comment peuvent-ils apprécier au juste les sources de revenus de la municipalité quand ces sources sont pour eux entièrement inconnues?

Ils sont donc obligés de s'en rapporter au passé et de faire ce que d'autres ont fait avant eux, ou de ne rien faire du tout, quand la loi au contraire leur impose l'action, et même une action précipitée, car d'après cette loi, il faut que le budget soit déterminé et voté avant la fin de décembre de chaque année. Le maire lui-même est obligé d'annoncer dans un message sa politique municipale, et le plus souvent il est hors d'état d'émettre autres choses que des opinions fugitives et vagues sur les sujets les plus graves de l'administration publique.

Nous n'appliquons pas ces réflexions au message du maire Shakespear dont nous avons déjà parlé avec éloge, et qui, avant d'entrer en matière prend pour boussole la constitution de l'Etat, et annonce résolument qu'il ne faut pas s'en écarter. Ce message est bon et, à notre tour, nous le donnons pour boussole au Conseil de ville. S'il se laisse guider par elle tout ira bien; sinon, l'administration, dépourvue de force, languira en se traînant sur les traces de sa devancière qui nous a conduits à l'impasse où nous sommes. Pourquoi le budget présenté pour l'année 1881 n'est-il pas basé sur une taxe de 10 mills? Qui a pu prouver à ce Conseil, qui entre en fonctions, que cette limite de taxe ne suffirait pas à tous les besoins de la municipalité? Le sait-il? En est-il convaincu? Et comment pourrait-il l'être puisque son expérience date à peine d'un jour?

Dans l'ignorance où il est et où il doit être nécessairement, et c'est pour cela que nous sommes disposés à user à son égard d'une grande indulgence, comment n'a-t-il pas pensé que la prudence était pour lui un devoir suprême et qu'il devait se garder de trancher aussi promptement une question à laquelle toute une population est intéressée et qui l'agite profondément depuis la promulgation de la constitution de 1879, c'est à dire depuis un an?

Nous avons justement publié hier un projet de règlement de la dette, émané du comité de conférence de l'association des contribuables. Ce projet, conforme à toutes les lois qui régissent la matière, permettrait facilement la jouissance du bienfait que la constitution a eu en vue dans son ordonnance relative à l'administration fiscale des municipalités. Il accepte les 10 millions dont l'émission est autorisée par la Législature de 1880; il accepte aussi l'intérêt à 4 0|0; il est tout à l'avantage des créanciers puisqu'ils verraient leurs titres, si la convention suggérée par la Législature devenait un fait accompli, monter subitement de 10, de 20 et de 30 0|0. Il ne peut donc pas y avoir d'opposition de ce côté, car bien évidemment, par cette hausse, les bons regagneront au-delà de ce que la réduction du capital pourrait leur faire perdre. Tout le monde est d'accord à ce sujet. M. Ogleby a dit qu'il connaissait un grand capitaliste, qui était prêt à accepter ce réglement; M. Glynn a dit, en présence de la conférence à l'hôtel de ville, que tous les porteurs de bons de sa connaissance, étaient disposés à en faire autant. Nous sommes donc autorisé à dire que la conversion dont il est question dans la loi 133 de 1880, est à peu près généralement acceptée. Alors, d'où viendrait l'obstacle?

Nous ne pouvons le dire parce que nous ne voyons rien qui s'oppose à la réalisation de ce plan auquel, de leur côté, tous les contribuables se rallient. On peut donc établir le budget de 1881, sur une base de 10 mills de taxe, et se passer de la base de 15 mills qui est un outrage à la constitution de l'Etat.

Mais les dépenses courantes de la ville, nous dit-on, où prendres-vous de quoi y faire face? Nous répondons que si les conseils du maire Shakespear sont suivis, il en résultera tout d'abord une économie très marquée, dans ces trois chapitres, éclairage, police, et écoles publiques, il est facile d'avoir un éclairage à meilleur marché; la police pourrait encore coûter un peu moins, et les écoles publiques aussi, à la condition de faire payer la taxe de poll à tous ceux que la loi y assujettit. Le recouvrement de cette taxe peut donner facilement $50,000. Dès lors le budget des écoles ne coûterait plus que $150,000 au lieu de 200,000.

On peut encore réaliser une économie d'autant sur le budget des travaux publics, en ordonnant mieux ces travaux et en exerçant sur les travailleurs une inspection plus sévère. Toutes ces diverses économies, jointes à celles qui peuvent s'opérer sur les dépenses purement administratifs, ne s'élèveraient pas à moins de $200,000, au plus bas mot. Voilà déjà 2 mills de gagnés. Il y aura encore $50,000 à gagner sur les frais de jugements et de procès, car il n'y aura plus de procès pour dettes.

Maintenant, quant aux revenus, nous les trouvons tous augmentés d'une manière considérable. Il y aura $100,000 à gagner sur les licences et les marchés et $100,000 encore à gagner sur la ferme du port dont le revenu, dans trois ou quatre mois, appartiendra tout entier à la ville. Le port rendait cela avant la guerre, bien que l'entretien en fut à la charge des fermiers. Nous ne voyons pas pourquoi il n'en serait pas encore de même aujourd'hui. Notre commerce a repris un grand mouvement, et il doit nous rapporter au moins ce qu'il nous rapportait autrefois, quand nous avions 50,000 habitants de moins.

Notre ville peut user encore d'une autre ressource. Elle possède très sérieusement beaucoup de terrains qui lui ont été abandonnés pour taxes. Ces terrains peuvent prendre une valeur subite en raison du réglement final de nos dettes et de la modicité de la taxe, et rapporter aux enchères publiques, des sommes assez rondes. Il faut donc les vendre et appliquer ce qui proviendra des adjudications aux besoins les plus pressants de l'administration publique. Quant au terme à payer pour le parc Foucher, nous obtiendrons d'autant plus facilement un délai que nos vendeurs, bien garantis par hypothèque sur des terres aux trois quarts payées, n'auront absolument rien à craindre. Ils seront même heureux de prolonger un placement de fonds comme on n'en trouverait pas aujourd'hui de pareil, ni en intérêt ni en sécurité.

Voilà les cinq mills retrouvés, et nous ne voyons pas réellement pourquoi la taxe municipale serait tenue à 15 mills en violation de la Constitution. Cette violation n'aurait aucune excuse, et les tribunaux qui la sentiendraient n'en auraient pas davantage.

Nous citerons de nouveau, en peu de mots, les opérations de réforme faites par les deux Chambres du Conseil de Ville en 1856. A cette époque la situation était beaucoup plus embarrassée. En comptant les bons de chemins de fer avec les bons consolidés, nous avions une dette de 12 millions, non à 4 mais à 6 0|0. Il fallait lever pour les bons consolidés seuls une taxe de $650,000 et une autre taxe de $240,000 pour les bons de chemins de fer, en y comprenant les bons du chemin de fer avorté de la Mobile, en tout près de $900,000. Il fallait en outre faire face à une dette flottante de $600,000. Eh bien, le Conseil municipal qui, alors, n'avait pour opérer ses réformes, que 77 millions d'assessement foncier, trouva le moyen de satisfaire à toutes ces nécessités d'argent, tout en réduisant la taxe d'un tiers et même de plus d'un tiers pour certaines parties de la ville. Ne pouvons-nous donc en faire autant avec un assessment total de près de 100 millions, avec une population numériquement d'un tiers plus forte, et un intérêt de moins de moitié à servir.

Nous livrons ce rapprochement aux hommes sensés quels que soient leurs intérêts en bons ou en terres, et nous nous permettons d'y appeler très respectueusement l'attention de la Cour Suprême.

A LA RESCOUSSE.

M. D. H. Adler, le père des bons à prime, s'étant aperçu que sa progéniture était en danger, vient à son secours en s'adressant à l'intérêt propre de ceux que cela concerne. Il leur dit: Je vous donne le cinq, pourquoi voulez-vous vous contenter du quatre? si j'avais su que vous traiteriez ainsi l'admirable plan que j'imaginais pour vous tout exprès, je n'aurais pas pris la peine de me livrer à tant de calculs, et j'aurais gardé pour d'autres, plus reconnaissants que vous, le fruit de mon génie.

Très bien dit. Mais M. Adler est calculateur et non financier. Il y a une grande différence dans la valeur de ces deux mots. Le calculateur opère sur une chose connue, dont il ne s'écarte pas et qui est positive. Cette chose donne des chiffres certains, et qui n'exigent que des comptes pour qu'on puisse savoir ce qu'ils produiront dans un moment donné. Les événements ni les probabilités n'y sont pour rien. Le financier va plus loin. Il calcule aussi, mais cette opération pour lui n'est qu'un accessoire. Son vrai talent consiste à prévoir et à faire entrer dans ses aperçus le lointain tout aussi bien que le présent et à escompter toutes les chances, les chances du commerce et de l'industrie comme celles de la politique.

Le financier est donc infiniment supérieur au calculateur, et si M. Adler eut été plus le premier et moins le second, il ne se serait pas exposé au déboire qu'il éprouve aujourd'hui. Il ne serait pas obligé de faire appel aux porteurs de bons dans leur intérêt et non dans celui du public. Pour prolonger la vie de la loterie municipale à laquelle M. Pilsbury a fait tant de sacrifices, il faudrait que tous les détenteurs de bons, ou plutôt il faudrait que les détenteurs de bons de toutes les classes voulussent bien entrer dans le plan de M. Adler, et ce ne serait pas encore assez pour lui faire porter ses fruits.

Il faudrait, en outre, que la ville fut en état de fournir à ses calculs toutes les sommes nécessaires à leur soutien. Or, c'est ce que la ville ne peut faire en ce moment et ce que très probablement elle ne pourra pas faire de longtemps. M. Adler oublie-t-il que la continuation de son plan exigerait dès aujourd'hui une somme de $620,000 d'argent mignon, et que dans deux ans, elle en exigerait $700,000. Ainsi de suite jusqu'à la fin, c'est-à-dire que la ville serait plus tôt finie que le plan. Le résultat n'en serait même pas éloigné, si la loterie de M. Adler était conservée dans ses conditions premières et actuelles. Ah! si M. Adler eût dit: Eh bien, refaites le jeu des bons à prime; réduisez le capital; supprimez la progression des remboursements; supprimez même le tirage des primes, mais conservez le tirage des séries et remboursez les avec un intérêt de 4 et non de 5. Oh, alors, M. Adler, les contribuables eussent pu vous prêter l'oreille, et favoriser votre manière d'éteindre la dette. Mais, en l'état, nous ne croyons pas que vous soyez écouté par les uns ou par les autres et vous pouvez considérer votre loterie comme terminée.

B. Saloy contre la ville de la Nlle-Orléans.

Dans cette affaire, l'Hon. J. B. Eustis a prononcé un très savant plaidoyer, où, passant en revue la jurisprudence de la cour suprême des Etats-Unis, il a démontré qu'elle est très variable et que les plus grands jurisconsultes avaient admis que cette cour pouvait et devait, quand elle reconnaissait son erreur, la redresser par des arrêts subséquents, ce qu'elle a fait souvent. Une cour suprême d'Etat, à plus forte raison, peut et doit en faire autant.

Nous croyons que M. Eustis a parfaitement établi les points suivants:

1. Que le pouvoir de taxer est une partie du gouvernement d'Etat, et qu'il ne peut être le sujet d'un contrat obligatoire.

2. Que l'Etat ne se dépouille jamais du contrôle absolu du pouvoir de taxer.

3. Que la clause suivant laquelle "aucun Etat ne passera de loi altérant ou affaiblissant l'obligation des contrats" ne s'applique qu'aux contrats particuliers; 8 Wallace, 622.

4. Que pour les mêmes raisons que le pouvoir de police ne peut être le sujet d'un contrat obligatoire, le pouvoir de taxer ne peut l'être. Stone vs. Mississippi, 11 otto 816; 4 Peters 561, 562, 564; 8 Howard 82; Cooley sur la taxe pp. 8, 4.

5. Que les juges d'Etat ne sont pas liés par l'interprétation de questions constitutionnelles par les décisions des juges fédéraux. 2 An., 125; 10 otto, 339. Affaires de New Hampshire.

En conclusion, dit M. Eustis, si les vues présentées sont adoptées par les juges d'Etat, tout ce système de taxe judiciaire dans les cours fédérales sera démoli, et la Cour Suprême de la Louisiane non seulement restaurera pour nous le gouvernement constitutionnel, mais encore rendra la valeur aux propriétés, la prospérité à cette ville, et finalement forcera un réglement équitable de cette irritante question de la dette municipale.

Dialogue critique.—Nous avons reçu une jolie petite brochure portant cette suscription: "Dialogue critique entre Aboo et Coboo sur un nouveau livre ou une grandissime ascension, publié sous le pseudonyme de E. Janins." Ce dialogue, très spirituel et très mordant, est à l'adresse de M. Cable qui a publié divers ouvrages sur les mœurs et coutumes de la population créole. On peut se procurer la brochure au prix minime de 25 cents.

Father Ryan's Poems.—Le Rév. P. Ryan est un patriote et un poète. Qui n'a lu ses strophes enflammées ou ses mélancoliques idylles? Ils chantent Nord et Sud, le guerrier et le prêtre, et sa muse, compatissante au malheur, a trouvé des accords touchants pour l'infortune et la défaite. Il a été barde des glorieux vaincus du Sud. Toutes les poésies du P. Ryan ont été recueillies et publiées en volume sous le titre qui précède ces lignes. Ce volume, admirablement édité et orné avec luxe, est en vente chez MM. Hathrop et Wilkins, 112 rue du Camp. C'est le livre par excellence à offrir pour étrennes à l'occasion des fêtes du nouvel an.

Réclamation franco-américaines.—On trouvera aux annonces un avis adressé par M. A. Lanen, agent de la République française, 1.518 H. street, Washington, aux Français qui ont des réclamations à faire valoir pour préjudices éprouvés pendant la guerre de sécession aux Etats-Unis. La commission constituée sur terre de la convention du 15 janvier 1880 doit se réunir officiellement à Washington le 22 du mois courant (décembre), et c'est à cette date que commencera le délai de six mois accordé aux réclamants pour présenter leurs réclamations.

H. Dumesnil.—Coin Royale et Toulouse—annonce respectueusement que l'**Exposition d'articles de fantaisie et de jouets** d'enfants sera ouverte à tous ceux qui voudront la voir aujourd'hui, demain **Dimanche** de 8 heures du matin à 3 heures de l'après midi.

H. BILLARD, (ancienne librairie Hebert) coin Chartres et Bienville, annonce qu'il a reçu les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustre* du 4 décembre.

Ce qu'on entendra bientôt.

Oh! les jolies pantoufles, que je t'en remercie, elles sont bien belles!

—Ce n'est pas étonnant elles viennent de l'**Etoile Rouge.**

National Surgical Institute.—Un chirurgien de cet Institut si bien connu, accompagné de quelques assistants, fait maintenant sa visite annuelle à la Nouvelle-Orléans et est descendu à l'Hôtel St-Charles.

Les personnes ayant besoin de son ministère pour les cas de chirurgie et autres feront bien de s'adresser à lui tout de suite, afin d'avoir le bénéfice de toute la durée de son séjour.

L'Institut, dans sa spécialité, est sans rival. Pour de plus amples renseignements s'adresser au "National Surgical Institute." Atlanta, Ga.

Nous donnons ci-dessous, avec permission, quelque références: des centaines pourraient être produites: Mme V. O'Keefe, Frank Vatter, S. E. Rundle, Capt. J. W. Tobin, Anthony Baehr, Morris Rahnestock.

De la Nlle-Orléans à Washington.—La direction de la grande voie "Pan Handle and Pennsylvania" a placé sur cette ligne des wagons dortoirs qui vont tous les jours, sans changement ni temps d'arrêt, de Cincinnati et de Columbus, Ohio, à Baltimore et à Washington, arrivent dans ces dernières villes le matin, ce qui permet aux voyageurs de déjeuner et de faire leur toilette avant les heures d'affaires.

Le "Pan-Handle and Pennsylvania" est à double et triple voie empierrée; chaque train est accompagné d'un wagon-restaurant où se confectionnent d'excellents mets; les voitures sont propres, élégantes et confortables. Quant au pays que l'on traverse, il est tout simplement admirable. De fait, la ligne de railways dont nous parlons n'a pas d'égale aux Etats-Unis, et les voyageurs n'ont jamais à descendre d'un train. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Col. W. M. Wallington, agent-général dans le Sud, au bureau des chemins de fer, coin Camp et Commune, et à Cincinnati, au Col. Sidney B. Jones, agent général pour les passagers.

W. A. Titus, 62 Avenue Ashland, Toledo, Ohio, dit: **Ma femme maintenant est aussi forte que jamais. Elle doit le rétablissement de sa santé à l'usage de "l'Excelsior Kidney Pad." Nous pouvons hardiment le recommander à tous ceux qui souffrent des reins. Voyez l'annonce.**

Oh! si j'étais riche! c'est moi qui voudrais être chausssée comme cette dame là.

Tu n'as pas besoin d'être riche pour cela, en allant à l'**Etoile Rouge** tu te chausseras aussi bien et pour bien peu.

La bénédiction d'un vieillard.—La lettre suivante a été adressée à un écrivain pour ce journal: Holly, N. Y., juin 1880.

Mon cher monsieur—Je suis un vieillard de soixante-dix-sept ans, et depuis trois ou quatre ans je souffrais d'une affection diabétique qui empirait toujours, de rendant une énorme quantité d'eau, et la quantité paraissait augmenter de semaine en semaine, et ma force diminuait toujours, le cas qui l'allait bientôt mourir, et je serais mort en effet si je n'avais pas pris le Warner's Safe Diabetes Cure que m'avaient engagé à prendre les recommandations d'un ami qui avait employé le Warner's Safe Kidney and Liver Cure et qui avait été guéri. J'ai donc usé du Safe Diabetes Cure, il m'a guéri et je pense que c'est la meilleure chose du monde.

C'est bien gentil un bébé, surtout avec une paire de bottes dorées de l'Etoile Rouge.

LE FOYER CREOLE.

Le *Foyer Créole* est un nouveau journal qui se publie dans la paroisse St Jacques, et dont le premier numéro nous est arrivé hier. Il est remarquablement écrit et nous félicitons la paroisse d'avoir un pareil organe. Du côté des sentiments, le *Foyer Créole* annonce un patriotisme ardent, ce qui est un motif de plus à nos yeux pour le recommander au public lecteur de sa localité et des localités voisines. Nous trouvons dans son numéro de début l'article-programme suivant:

Le Foyer Créole, voulant que son nom ne soit pas un titre vain, compte une large hospitalité au sein des familles de la corporation de St-Jacques, sans aucune exception de race ou d'opinion. Il servira dans les deux langues à ses abonnés, à ses lecteurs aimés, tout ce qui, en politique, en religion, en littérature et en sciences paraîtra propre à les intéresser, à les instruire, voire à les délasser.

Comme il veut être un hôte aussi aimable qu'utile, il veut soutenir de toute sa bonne volonté la langue gauloise si noblement défendue ces jours derniers par plusieurs écrivains de talent, spécialement par M. le Docteur Hubert Hubert à St-Jean-Baptiste et par M. Tujague dans l'*Abeille vigilante* qui, nous le savons depuis longtemps, se trouve toujours au premier rang dans la lutte. *Le Foyer*, pour devenir dans cette cause un soldat utile, se fera chroniqueur et courrier, apportant chaque semaine son modeste contingent de nouvelles locales, de causeries intéressantes et de faits divers. Pour charmer les loisirs, il offrira un feuilleton nouveau, signé d'un nom des plus honorablement connu dans la *presse littéraire*. Ainsi nous remplirons réellement notre but et nous aurons traduit par des actes notre première devise: *Prodaris et fortis*.

Nous pouvons le dire avec une légitime fierté, et quoiqu'il en advienne de la faveur publique, cette *aura popularis*, si puissante déjà au temps d'Horace, nous n'aurons rien épargné pour nous montrer dignes de ce qu'on attend de nous. Puissé-je notre but être compris, approuvé et aidé. Laissons la parole à notre cher collaborateur louisianais, M. F. Ducharry se recommande de lui-même. Ses qualités sont connues.

Sur ce, je jette en terminant ce cri de Ralliement des héros de la noble et vertueuse Acadie, ce cri qui convient si bien au *Foyer créole*.

Aime Dieu et va ton chemin.

A. DE LA FEICHARDIÈRE.

LOUISIANE.

[Pionnier de l'Assomption.]

Le beau temps est enfin revenu. La semaine a été superbe et les chemins détrempés par les pluies presque constantes du mois dernier, sèchent rapidement. Les habitants sont activement à l'œuvre pour finir de rouler. La canne mise en *wind row* pendant le mauvais temps a quelque peu perdu de son rendement, mais elle vaut encore la peine cependant d'être roulée.

Dan Rice nous revient, non plus avec des écuyers, des acrobates ou des animaux savants, mais avec une belle et bonne troupe d'opéra, de drame et de vaudeville, dont nous conférons de l'Ouest et du nord de la Louisiane qui l'ont entendue disent le plus grand bien. Dan Rice dans un bateau splendide, arrangé en salle de spectacle, représentera samedi à Paincourtville et dimanche à Napoléonville. Tout le monde voudra l'entendre.

Le bonheur est rare en ménage, mais il peut parfois faire un cadeau qui en est un. Bonheur exemple une de ces signatures que l'on vend à l'**Etoile Rouge**, sous forme de pantoufles.

Sarah Bernhardt à Boston.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

La seconde semaine de l'engagement de Sarah Bernhardt à Boston a commencé lundi par une magnifique représentation de *la Dame aux Camélias*, qui a été le plus grand succès de la comédienne française à New-York. L'auditoire était plus nombreux qu'à aucune autre soirée, sauf la première. Boston avait vu Clara Morris et Mme Modjeska dans le rôle de Marguerite Gauthier, et la comparaison était une puissante attractive; aussi la société distinguée et intelligente de la ville était-elle en émoi, et s'était-elle portée en masse au Globe Theatre.

Disons, tout de suite que le succès a été aussi complet qu'il est possible de l'imaginer. Depuis le commencement jusqu'à la fin, l'ovation a progressé jusqu'à atteindre les plus extrêmes limites de l'enthousiasme. Après le premier acte l'actrice a été rappelée et chaleureusement acclamée. A la fin du second acte, nouveau, nouveau rappel et applaudissements plus énergiques encore. Après le troisième acte, il a fallu trois fois relever le rideau, et les applaudissements continuaient toujours; enfin quand tout a été fini, l'élan semblait irrépressible: la salle tout entière était entraînée par une émotion indescriptible. Sarah, épuisée d'émotion, avait à peine la force de s'incliner devant des manifestations aussi spontanées et aussi éclatantes.

Le monument de la Commune.—MM. Rochefort et Pain ont formé le projet d'élever, sur une des places de Paris, un monument en l'honneur de la Commune. Voici le texte de la pétition qu'à cet effet l'*Intransigeant* adresse au conseil municipal.

Messieurs,

Attendu qu'à Paris il a été élevé, sous la Restauration, un monument à la mémoire de Louis XVI condamné légalement à mort, le 17 janvier 1793, par la Convention nationale, pour crime de trahison;

Attendu que, dans la même ville, il a été élevé, sur une place publique, une statue consacrée à la mémoire du maréchal Ney, condamné régulièrement à mort, le 6 décembre 1815, par la Chambre des pairs, pour crime de trahison;

Attendu que si les gouvernements qui les ont élevés n'existent plus, ces monuments subsistent toujours;

Attendu que la République est aujourd'hui le gouvernement régulier de la France, comme elle a été de tout temps le gouvernement "légitime" des Français;

Nous, soussignés, vous demandons de vouloir bien désigner à Paris une place publique destinée à recevoir un monument élevé par souscription aux républicains fusillés, illégalement ou sans jugement, pour avoir défendu par les armes, en 1871, la République menacée par la coalition de l'étranger et des factions monarchiques.

—On sait combien sont orageux les débuts des artistes dans les théâtres des villes de province.

Dernièrement, un ténor, à la voix mal assurée, se présentait à Marseille dans le *Pré aux Clercs* et venait de lancer le premier vers du récitatif connu:

J'arrive donc enfin dans cette ville immense.

Un abonné se lève et lui crie avec l'accent du cru:

—Tu n'y resteras pas longtemps, mon bon!

Que d'élégance!

Ah! mais c'est chaussé à l'**Etoile Rouge!**

(Suite pour récolter.)

Qu'est-ce que c'est que Pearline? C'est une question qu'on peut voir affichée dans tous les quartiers de la ville et qui se trouve être une nouvelle composition qui diminue d'une manière étonnante le travail pénible et la corvée du blanchissage. Le fabricant, James Pyle, de New-York, en a envoyé une grande quantité en cette ville et en a fait remettre gratuitement un échantillon dans chaque maison, donnant ainsi à chacune ménagère le moyen de le mettre à l'épreuve, et si l'article est en effet à la hauteur des recommandations, il fera sans doute une riche moisson quand le moment sera venu.

Eglise St-Peter.

Le Rév. McCOY, pasteur de l'Eglise St-Peter, rue de l'Esplanade destinée aux marins et soldats, est de retour à la Nlle-Orléans, après une absence de 14 ans. Il officiera lui-même, ou se fera représenter par un autre ministre, quand il ne pourra exercer personnellement son ministère, tous les dimanches à 6 heures du matin, aussi à midi, pour les litanies, à 3 heures pour les enfants, et à 4 heures pour les personnes de couleur. Office du soir, à 8 heures.

17 déc—3t

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.—Los oficiales y miembros que la componen se reunirán en Asamblea General Extraordinaria, en el local de costumbre situado en San Claude y Dumaine, el DOMINGO 19 del corriente á las 4½ de la tarde, para dar lectura por 2a vez, y someter á la aprobaciones de la misma los nuevos Reglamentos, decretados la mayor satisfaccion posible.

Por orden de DON TOAS JORDA, Presidente.

A. ALVAREZ GALAN, Secretario.

17dic—3t

Marié, mardi, 14 décembre 1880, à la résidence des parents de la mariée, dans la paroisse Plaquemine, le Dr SAXON STORY à Mademoiselle ALEXANDRINE FERNANDEZ DE TRAVA.

Décédé hier après-midi, à 2 heures et demie, à l'âge de 71 ans, LÉON DUPUY. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi, samedi, à 4 heures précises. Le convoi partira de sa dernière résidence, encoignure Robertson et Columbus.

Décédé, vendredi, 17 décembre, à 4 1|2 heures du matin, ADOLPHE J. RAPP, âgé de 54 ans et natif de la Nouvelle Orléans. Son enterrement aura lieu aujourd'hui, à 3 heures de l'après midi; les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à y assister. Le convoi funèbre partira de la résidence de la sœur du défunt, Dame Vve A. Bertrand, No 292 rue Royale, entre Hôpital et Quartier.

Décédée, hier soir, à 7 heures, à l'âge de 2 ans et demi, ANITA, fille D'HENRY PLAUCHÉ et de CARMÉLITE GELPI.

State National Bank of New Orleans, Nlle-Orléans, 18 décembre 1880 — Élection annuelle des Directeurs pour l'année 1881 aura lieu au local de cette banque le TROISIÈME MARDI de janvier 1881 (18e), de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. E. JARREAU,
1re décem—30j Caissier par intérim.

Concert au profit de la Société des Servantes des Pauvres,
A LA SALLE GRUNEWALD,
Dimanche, 26 décembre 1880.

AVEC LE CONCOURS DE:

Mmes Ambre et de Merici; de MM. Tournié, Pellin et Mauge de l'Opéra; **de MM. Joubert, d'Aquin, Claysette** (du Théâtre de l'Opéra)

PREMIÈRE PARTIE.

1. Solo de Violon ..... M. Joubert.
2. La Charité ..... Faure — M. Mauge.
3. Air de Charles VI ..... Halévy — Mlle de Merici.
4. Les Cloches du Soir ..... Laurent de Rillé — M. Pellin.
5. Stella Confidente ..... Robandi — Mme Ambre.

Accompagnement de Violoncelle par M. Tournié

DEUXIÈME PARTIE.

6. Solo de Flute, sur une mélodie de Chopin ..... M. D'Aquin.
7. Habanera de Carmen ..... Bizet — Mme Ambre.
8. Romance de Mignon ..... A. Thomas — M. Pellin.
9. Fantaisie brillante et variations ..... Auber — M. Claysette.
10. Quatuor de Rigoletto ..... Verdi — MM. Pellin et Mauge, Mmes Ambre et de Merici.

Accompagnateur M. Roger.

Des places réservées sont en vente chez M. L. Grunewald, 127 rue du Canal. 25 cts extra.

18 déc—au 26 déc.

Commission des réclamations franco-américaines.

AVIS

Aux Français qui ont des réclamations à faire valoir pour préjudices éprouvés pendant la guerre de Sécession aux Etats-Unis.

La Commission constituée conformément aux termes de la Convention du 15 Janvier 1880, se réunira officiellement à Washington, le 22 Décembre de cette année. C'est à cette date que commencera le délai de six mois accordé aux réclamants par l'Article VIII de la Convention pour présenter leurs réclamations.

Les intéressés sont priés en conséquence d'en vouloir aussi délai au secrétariat, à Washington 1518 H Street, leurs requêtes avec les pièces à l'appui.

Un exemplaire du réglement adopté par la Commission et contenant tous les détails de la procédure à suivre sera adressé aux personnes qui en feront la demande au soussigné.

A. LANEN
Agent du Gouvernement de la République française, 1518 H Street, Washington.

11 décembre 1880. 14 déc—1mois

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—A tous ceux que cela concerne, salut. Attendu qu'HOMAN PICKLES a acheté à une vente publique à la Nouvelle-Orléans par Nash & Hedgson, vendeurs le 4 décembre 1880 faite en vertu d'un ordre rendu par la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans à la date du 1er novembre 1880 dans la succession de Mary Ann Creasy No 14 de ce ville, Division B, la propriété ci après décrite, pour le prix de six mil cent cinq piastres et qu'il a été adressé à la dite Cour pour une mention suivant les sections 2370 et 2380 tom dans l'indistinct, de la loi 96, 1870 connu comme les Statuts revisés de la Louisiane la dite propriété étant décrite dans le transfert judiciaire comme un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations dessus trouvant dans la Quatrième District de cette ville, dans l'Ile Marie, bornée par les lignes Troisième Seconde, Chestnut et Cotton, ses résidant rue à la quarantaine étant partie des lots 1 2, 3 et 4 mesurant environ 50 pieds 2 pouces et 1 ligne de face sur la rue Troisième sur une profondeur en façade sur la rue Chestnut d'environ 112 pieds 10 pouces plus ou moins d'après le plan dressé par R. F. Nicholls architecte daté du 23 janvier 1847 et déposé comme le plan No 46 au bureau de H. Renique arpenteur de cette ville et a été acquis comme suit savoir les dits lots 1 et 2 par achat de Joseph D. Phelps d'après un arpentage par E. L. Lewis en nature en cette ville le 9 décembre 1854 et les dits lots 3 et 4 par achat de Harriet Eugénie Lovel femme de Phillip Miller de Paris. Toutes les réparations sont garanties et promettent une entière satisfaction. Comme par le passé, musique fournie pour bals et soirées.

Les ordres de la campagne seront exécutés dans le plus bref délai.

12 déc—1m H Mer J

AVIS.

GROCERIE et magasin de fourrage; les meilleures marques de liqueurs et groceries, aussi que foin, maïs, avoine, son et la graine de FRÈNES, à l'angle des rues Bayou et Broad, Nlle-Orléans. Le

Toute marchandises délivrées à domicile.

18 nov—1an

Avis.

UN FABRICANT DE BRODERIES A LA MACHINE, en tous genres, nouvellement arrivé, étant bien outillé de manière à produire gros en avec un grand magasin de nouveauté.

S'adresser No 64 rue Chartres, faubourg Bienville, N. O.

1déc—3t

Succursale du magasin de musique
—DE—
GRUNEWALD,
127....RUE DU CANAL....127

J'AI l'honneur d'annoncer à mes amis et clients qu'un tout nouveau stock de musique et d'instruments de musique a été

Transféré au No 127 de la rue du Canal, entre Bourbon et Royale, Bâtisses Touro.

Rien n'a été omis dans l'installation intérieure de cet établissement pour faire de celui-ci un des plus attrayants et des plus connus des Etats-Unis.

PIANOS.

Steinway & Son, Albert Weber,
**Pleyel,